

FICHE INSCRIPTION ECOLE DE GOLF 2018

Personne responsable :

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Email : Téléphone :

Numéro de licence :

COTISATION ECOLE DE GOLF

Jours	Catégories	Horaires	Période	Tarifs
Mercredi	U6 U7 U8 (5-8 ans)	11h-12h (1h de cours)	Mars à Juin (15 sessions)	<input type="checkbox"/> 180€
			Septembre à Novembre (7 sessions)	<input type="checkbox"/> 110€
			Toute l'année Mars à Novembre (22 sessions)	<input type="checkbox"/> 250€
	U6 U7 U8 (5-8 ans)	14h-15h (1h de cours)	Mars à Juin (15 sessions)	<input type="checkbox"/> 180€
			Septembre à Novembre (7 sessions)	<input type="checkbox"/> 110€
			Toute l'année Mars à Novembre (22 sessions)	<input type="checkbox"/> 250€
	U9 U10 U11 U12 (9-12 ans)	15h-16h30 (1h30 de cours)	Mars à Juin (15 sessions)	<input type="checkbox"/> 220€
			Septembre à Novembre (7 sessions)	<input type="checkbox"/> 140€
			Toute l'année Mars à Novembre (22 sessions)	<input type="checkbox"/> 330€
	Plus de 13 ans	16h30-18h (1h30 de cours)	Mars à Juin (15 sessions)	<input type="checkbox"/> 220€
			Septembre à Novembre (7 sessions)	<input type="checkbox"/> 140€
			Toute l'année Mars à Novembre (22 sessions)	<input type="checkbox"/> 330€
Mardi	Groupe Compétition	17h-18h30 (1h30 de cours)	Mars à Juin (15 sessions)	<input type="checkbox"/> 220€
			Septembre à Novembre (7 sessions)	<input type="checkbox"/> 140€
			Toute l'année Mars à Novembre (22 sessions)	<input type="checkbox"/> 330€
Samedi	U6 U7 U8 (5-8 ans)	14h-15h (1h de cours)	Mars à Juin (15 sessions)	<input type="checkbox"/> 180€
			Septembre à Novembre (7 sessions)	<input type="checkbox"/> 110€
			Toute l'année Mars à Novembre (22 sessions)	<input type="checkbox"/> 250€
	U9 U10 U11 U12 (9-12 ans)	<input type="checkbox"/> 9h30-11h (1h30 de cours)	Mars à Juin (15 sessions)	<input type="checkbox"/> 220€
		<input type="checkbox"/> 11h-12h30 (1h30 de cours)	Septembre à Novembre (7 sessions)	<input type="checkbox"/> 140€
			Toute l'année Mars à Novembre (22 sessions)	<input type="checkbox"/> 330€

LICENCE FFG : (licence **OBLIGATOIRE**, paiement par chèque à l'ordre « PPHD » ou CB)

Catégorie	Justificatif	Tarif
JEUNE (de 2000 à 2005 inclus)	Pour une première licence ffgolf, <u>copie de pièce d'identité</u>	<input type="checkbox"/> 19€
ENFANT (à partir de 2006 inclus)		<input type="checkbox"/> 16€

Exemplaire à remettre au Golf :

Le présent contrat d'inscription à l'école de golf du Golf a pour objet de définir les engagements de chacune des parties et d'en fixer les modalités et conditions pour la saison scolaire 2018.

1) Les engagements du golf et de l'élève :

Les élèves adhérant à l'école de golf ont droit :

- A la fourniture des balles de practice et du matériel pendant les cours (en cas de pluie les cours pourront être dispensés dans le club house pour étudier les règles et l'étiquette, seul le moniteur est juge de faire les cours en extérieur ou intérieur ;

Dans le cas de fermeture pour cause d'intempéries, les cours seront reportés.
Les élèves de l'école de golf peuvent bénéficier de l'abonnement parcours à un tarif préférentiel.

Il est attendu de l'élève :

- La présence de l'élève dans le respect des heures ci-après précisées.
- Etre licencié FFG et fournir un certificat de non contre-indication à la pratique du golf.
- Un comportement exemplaire : Respect de l'étiquette dans l'enceinte du club. Les jeans sont déconseillés. Sur le parcours ratisser les bunkers, relever les pitches, poser les drapeaux et non les faire tomber, remettre les divots, ne pas courir sur un green...

Le respect de ces règles de comportement est valable sur tous les équipements golfeurs, l'élève doit véhiculer une bonne image du Golf,

Important :

- Les élèves doivent être vêtus en conséquence de la météo (vêtements de pluie, bonnet, pull, en cas de pluie ou de froid et une bouteille d'eau doit être fournie quand il fait chaud).
- L'enfant doit toujours avoir des balles de jeu, des tees pour le parcours et un relève pitch.

Indépendamment des sanctions disciplinaires relevant de la Commission Disciplinaire FFGolf, tout défaut d'exécution du présent contrat par l'Elève ou son représentant légal entraînera son exclusion de l'école de Golf.

2) Autorisation et reproduction de photographies, de capture d'images et d'utilisation des noms.

Les élèves de l'école de golf sont susceptibles d'être photographiés et/ou filmés dans le cadre de leur enseignement golfeur. Les représentants légaux s'engagent, par la signature du présent contrat, à autoriser la publication de photographies, d'utilisation du nom, et de capture d'images. Ils restent en droit de dénoncer cette autorisation par tout moyen écrit et à tout moment adressée à la Direction du Golf. La société PPHD sera donc autorisée à reproduire et à diffuser la (les) photographie(s), l'(les) image(s), le(les) nom(s) et prénom(s) de l'enfant lors de son activité d'enseignement golfeur. Les signataires de la présente convention acceptent que cette (ces) photographie(s), image(s), nom(s) et prénom(s) soit (soient) utilisée(s) pour illustrer les supports et documents suivants : site Internet du Golf, documents techniques, dossiers de presse, affiches, supports pédagogiques, reportage TV, etc.... Elle est valable pour une durée d'un an et pourra être révoquée à tout moment. Elle est consentie librement et sans contrepartie, notamment financière, et ce quelles que soient la nature et l'importance de la diffusion.

3) Autorisation Parentale

Je, soussigné(e),, responsable légal de l'enfant: Prénom:.....
Nom:....., autorise mon enfant à participer aux différents déplacements organisés par l'école de Golf du Golf Club de L'Hippodrome et l'Association Sportive du club dans le cadre d'entraînements, d'animations, ou de compétitions de golf. J'autorise l'encadrement responsable à prendre toutes dispositions en cas de maladie ou d'accident demandant une intervention urgente, et/ou un transport dans un hôpital ou une clinique. J'autorise que mon enfant soit transporté par les moyens que l'école de Golf ou l'association Sportive du club auront choisi à leur convenance, et sous la responsabilité des personnes mandatées par l'école de Golf de la société PPHD et/ou l'Association Sportive du Club.

4) Loi informatique et liberté CNIL :

Les signataires des présentes autorisent le traitement informatisé des données personnelles de l'élève par la société PPHD. Les élèves de l'école de golf du Golf possèdent un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations les concernant et faisant l'objet d'un traitement informatisé par la société PPHD (loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés). Ces informations sont destinées à PPHD, et peuvent être communiquées à ses partenaires. Si le titulaire de l'autorité parentale ne souhaite pas que les coordonnées puissent être communiquées, il doit le signaler par tout moyen écrit à la Direction du Golf.

5) Durée :

Le présent contrat « Ecole de Golf » est valable de.....à.....2018

6) Paiement et conditions de souscription de l'inscription à l'école de golf :

L'Elève ou son Représentant légal s'engage à payer la somme de EUROS correspondant à son inscription à l'Ecole de Golf.
Ce paiement devra être fait à la dépose du dossier.
L'élève peut souscrire à un abonnement annuel pour le parcours de golf.

<input checked="" type="checkbox"/> Licence FFG (cocher case correspondant à l'âge)	<input type="checkbox"/> 19 € TTC ou <input type="checkbox"/> 16€ TTC (CB, Espèces ou Chèque à l'ordre « PPHD »)
<input type="checkbox"/> Cotisation annuelle au Golf de l'Hippodrome	<input type="checkbox"/> 70€ TTC (CB, Espèces ou Chèque à l'ordre « PPHD »)
<input type="checkbox"/> Cotisation annuelle au Golf de Divonne (sur sélection)	<input type="checkbox"/> 250€ TTC (Chèque)
TOTAL :	€ TTC

Fait à
Le.....

Le titulaire de l'autorité parentale et de l'élève :

La société PPHD - Golf Club de L'Hippodrome

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

Exemplaire à conserver par les parents :

Le présent contrat d'inscription à l'école de golf du Golf a pour objet de définir les engagements de chacune des parties et d'en fixer les modalités et conditions pour la saison scolaire 2018.

1) Les engagements du golf et de l'élève :

Les élèves adhérant à l'école de golf ont droit :

- A la fourniture des balles de practice et du matériel pendant les cours (en cas de pluie les cours pourront être dispensés dans le club house pour étudier les règles et l'étiquette, seul le moniteur est juge de faire les cours en extérieur ou intérieur ;

Dans le cas de fermeture pour cause d'intempéries, les cours seront reportés.
Les élèves de l'école de golf peuvent bénéficier de l'abonnement parcours à un tarif préférentiel.

Il est attendu de l'élève :

- La présence de l'élève dans le respect des heures ci-après précisées.
- Etre licencié FFG et fournir un certificat de non contre-indication à la pratique du golf.
- Un comportement exemplaire : Respect de l'étiquette dans l'enceinte du club. Les jeans sont déconseillés. Sur le parcours ratisser les bunkers, relever les pitches, poser les drapeaux et non les faire tomber, remettre les divots, ne pas courir sur un green...

Le respect de ces règles de comportement est valable sur tous les équipements golfeurs, l'élève doit véhiculer une bonne image du Golf,

Important :

- Les élèves doivent être vêtus en conséquence de la météo (vêtements de pluie, bonnet, pull, en cas de pluie ou de froid et une bouteille d'eau doit être fournie quand il fait chaud).
- L'enfant doit toujours avoir des balles de jeu, des tees pour le parcours et un relève pitch.

Indépendamment des sanctions disciplinaires relevant de la Commission Disciplinaire FFGolf, tout défaut d'exécution du présent contrat par l'Elève ou son représentant légal entraînera son exclusion de l'école de Golf

2) Autorisation et reproduction de photographies, de capture d'images et d'utilisation des noms.

Les élèves de l'école de golf sont susceptibles d'être photographiés et/ou filmés dans le cadre de leur enseignement golfeur. Les représentants légaux s'engagent, par la signature du présent contrat, à autoriser la publication de photographies, d'utilisation du nom, et de capture d'images. Ils restent en droit de dénoncer cette autorisation par tout moyen écrit et à tout moment adressée à la Direction du Golf. La société PPHD sera donc autorisée à reproduire et à diffuser la (les) photographie(s), l'(les) image(s), le(les) nom(s) et prénom(s) de l'enfant lors de son activité d'enseignement golfeur. Les signataires de la présente convention acceptent que cette (ces) photographie(s), image(s), nom(s) et prénom(s) soit (soient) utilisée(s) pour illustrer les supports et documents suivants : site Internet du Golf, documents techniques, dossiers de presse, affiches, supports pédagogiques, reportage TV, etc.... Elle est valable pour une durée d'un an et pourra être révoquée à tout moment. Elle est consentie librement et sans contrepartie, notamment financière, et ce quelles que soient la nature et l'importance de la diffusion.

3) Autorisation Parentale

Je, soussigné(e),, responsable légal de l'enfant: Prénom:.....
Nom:....., autorise mon enfant à participer aux différents déplacements organisés par l'école de Golf du Golf Club de L'Hippodrome et l'Association Sportive du club dans le cadre d'entraînements, d'animations, ou de compétitions de golf. J'autorise l'encadrement responsable à prendre toutes dispositions en cas de maladie ou d'accident demandant une intervention urgente, et/ou un transport dans un hôpital ou une clinique. J'autorise que mon enfant soit transporté par les moyens que l'école de Golf ou L'association Sportive du club auront choisi à leur convenance, et sous la responsabilité des personnes mandatées par l'école de Golf de la société PPHD et/ou l'Association Sportive du Club.

4) Loi informatique et liberté CNIL :

Les signataires des présentes autorisent le traitement informatisé des données personnelles de l'élève par la société PPHD. Les élèves de l'école de golf du Golf possèdent un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations les concernant et faisant l'objet d'un traitement informatisé par la société PPHD (loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés). Ces informations sont destinées à PPHD, et peuvent être communiquées à ses partenaires. Si le titulaire de l'autorité parentale ne souhaite pas que les coordonnées puissent être communiquées, il doit le signaler par tout moyen écrit à la Direction du Golf.

5) Durée :

Le présent contrat « Ecole de Golf » est valable de.....à..... 2018

6) Paiement et conditions de souscription de l'inscription à l'école de golf :

L'Elève ou son Représentant légal s'engage à payer la somme de :..... EUROS correspondant à son inscription à l'Ecole de Golf.

Ce paiement devra être fait à la dépose du dossier.

L'élève peut souscrire à un abonnement annuel pour le parcours de golf.

<input checked="" type="checkbox"/> Licence FFG (cocher case correspondant à l'âge)	<input type="checkbox"/> 19 € TTC ou <input type="checkbox"/> 16€ TTC (CB, Espèces ou Chèque à l'ordre « PPHD »)
<input type="checkbox"/> Cotisation annuelle au Golf de l'Hippodrome	<input type="checkbox"/> 70€ TTC (CB, Espèces ou Chèque à l'ordre « PPHD »)
<input type="checkbox"/> Cotisation annuelle au Golf de Divonne (sur sélection)	<input type="checkbox"/> 250€ TTC (Chèque)
TOTAL :	€ TTC

Fait à
Le.....

Le titulaire de l'autorité parentale et de l'élève :

La société PPHD - Golf Club de L'Hippodrome

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »